

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
29 JUIN 2009 (Rap. M. LE MAIRE)
- 3 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. LE MAIRE)
- 4 - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
 - a) Impôts locaux – Fixation des taux d'imposition 2010 (Rap. M. RODRIGUES)
 - b) Décision modificative n° 1 – Exercice 2010 (Rap. M. RODRIGUES)
 - c) Provisions pour risques juridiques (Rap. Mme HEURTAUX)
 - d) Assurance responsabilité civile (Rap. Mme HEURTAUX)
 - e) Demande de subvention à l'Etat pour un poste de chargé de mission
ingénierie urbaine/développement durable (Rap. Mme HEURTAUX)
 - f) Ressources Humaines (Rap. Mme HEURTAUX)
 - 1 – Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents
 - 2 – Recrutement d'un animateur famille
 - 3 – Recrutement d'un agent d'entretien des équipements sportifs
et des espaces verts au stade municipal et d'un animateur multimédia
à la médiathèque sous forme de contrats uniques d'insertion
 - g) Cession de locaux situés 22-24, rue Chocatelle à Epernay
au profit de Mme MANCIER-DELETTRE et
Mme HEUCQ-GUERIN (Rap. Mme HEURTAUX)
 - h) Cessions de jardins familiaux situés à Epernay dans la plaine
d'Aÿ au profit de Mme COIRIN – Mme PARIS – Consorts DUCHATEAU
M. et Mme GRELLET – M. et Mme PETIT (Rap. Mme HEURTAUX)
 - i) Baux ruraux à long terme par la Ville au profit de viticulteurs
des parcelles de terre classées en A.O.C. (Rap. Mme HEURTAUX)
 - j) Convention financière – Création de voirie-parc urbain (Rap. M. LE MAIRE)
 - k) Approbation déclassement du domaine public de la parcelle
cadastrée section n° 580 et des emprises de 649 m² de la voirie
Flandre Dunkerque et de 1720 m² de la parcelle cadastrée
section BE n° 329 (Rap. Mme LEGRAS)
 - l) Marchés publics – Conclusion de trois conventions constitutives
constitutives d'un groupement de commandes entre la Ville
d'Epernay et le Centre Communal d'Action Sociale de la
Ville d'Epernay (Rap. M. LIEBART)
 - m) Avis du Conseil Municipal concernant l'autorisation de déroger
au repos dominical pour l'entreprise DE CASTELLANE (Rap. M. FROMM)
 - n) Attribution de subventions (Rap. M. RODRIGUES)

- o) Centre Hospitalier Universitaire de Reims et Centre Hospitalier de Montmirail – Remplacement des élus au Conseil d'Administration (Rap. M. LE MAIRE)

5 – AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Avenant à la convention de solidarité urbaine 2007-2013 avec le Conseil Régional de Champagne Ardenne (Rap. M. LE MAIRE)
b) Convention de Gestion Urbaine de Proximité (Rap. Mme CHARIF)
c) Développement Social Urbain – Politique de la Ville – Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 – Convention financière entre la Ville d'Epernay et Electricité Réseau de Distribution France (ERDF) (Rap. Mme CHARIF)

6 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation des représentations du spectacle Théâtral « Des gens » (Rap. M. MARECHAL)
b) Restauration de l'oeuvre de Lionello SPADA « Martyre de Saint-Christophe » - Demande de subvention (Rap. M. MARECHAL)
c) Convention pour la conservation partagée de la littérature de jeunesse (Rap. M. MARECHAL)
d) 1 – Programme d'animations de la médiathèque – Demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
2 – Assistant qualifié de conservation en charge de la médiathèque de proximité – Demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
3 – Inauguration de la médiathèque de proximité – Demandes de subventions (Rap. M. MARECHAL)
e) Convention de partenariat avec le Conseil Général et les associations sportives pour l'aide à l'emploi sportif (Rap. M. MARANDON)
f) Reversement des passeports loisirs à la Maison Pour Tous (Rap. M. MARANDON)

7 - CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Projet d'effacement de réseaux 2010 (Rap. M. LE MAIRE)
b) Convention de mise à disposition gratuite de locaux et d'un parking (Rap. M. LE MAIRE)
c) Projet d'aménagement de l'espace public situé au-dessus du parking souterrain rue Gabriel Fauré – Convention financière entre la Ville d'Epernay et l'Effort Rémois (Rap. M. LE MAIRE)
d) Approbation du règlement d'attribution de la subvention aux Sparnaciens pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (Rap. M. SCHMIT)
e) Cimetière Nord – Rétrocession de concession Charles BLANCHARD (Rap. Mme LEGRAS)

8 - VOEU CONCERNANT LA FERMETURE DE DEUX CLASSES

(Rap. M. LE MAIRE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétair de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1725 NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner M. Jonathan RODRIGUES, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1726 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2009

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Avez-vous des observations à présenter sur le procès-verbal de la séance du 29 Juin 2009, dont un exemplaire vous a été adressé ?

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1727 COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

- 1°) Les 7 janvier et 19 février 2010, d'accepter les indemnisations de sinistres suivantes :
- 700,86 € et 549,88 € respectivement pour les véhicules, immatriculés 909 AAD 51 et 127 AHX 51, appartenant à la collectivité, dont les vitres ont été brisées le 22 octobre dernier ;
 - 1 051,33 € correspondant à la réfection d'un feu tricolore endommagé avenue de Champagne suite à un accident de la circulation survenu le 30 septembre 2009.
- 2°) Le 12 janvier 2010, de céder au garage BELLET le véhicule de marque Renault Express, immatriculé 4 559 VQ 51, vétuste et hors d'usage, pour la somme de 600 €.
- 3°) Le 12 janvier 2010, de mettre gratuitement à la disposition de Mme NOLLEAU, représentant la Confédération Nationale du Logement, la salle de réunion de la Mairie de Quartier, le 20 janvier de 18 H 00 à 22 H 00.
- 4°) Les 12, 18, 26 janvier, 3, 12, 22 février, 1^{er} et 4 mars 2010, de mettre :
- la salle Polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :
 - M. QUESTIAUX, du 22 janvier à 17 H 00 au 25 janvier à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
 - Mme FAVEROLLES, du 26 février à 17 H 00 au 1^{er} mars à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
 - l'association « Secours Populaire », du 5 février à 17 H 00 au 7 février, pour l'organisation d'une brocante au profit des sinistrés d'Haïti, et ce, à titre gratuit ;
 - Mme VILMART, du 19 mars à 17 H 00 au 22 mars à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
 - l'association Florès du Portugal, du 13 mars à 17 H 00 au 15 mars à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;
 - Mme BOUKA-MOUTOU, du 26 mars à 17 H 00 au 29 mars à 9 H 00, moyennant la somme de 135 € ;

- la salle Beethoven, à la disposition de :
 - Melle MATHEROT, du 12 février à 17 H 00 au 15 février à 9 H 00, moyennant la somme de 125 € ;
 - la Maison Pour Tous, le 16 février de 9 H 00 à 18 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - Melle DE CASTRO, du 19 février à 17 H 00 au 22 février à 9 H 00, moyennant la somme de 125 € ;
 - l'association Culturelle des Turcs, à titre gratuit, du 3 février au 28 avril, de 14 H 00 à 18 H 00 les mercredis pendant la période scolaire et du lundi au jeudi de 14 H 00 à 18 H 00 pendant les vacances scolaires ;
 - M. MAUDUIT, du 9 avril à 17 H 00 au 12 avril à 9 H 00, moyennant la somme de 125 € ;
 - M. SMITH, du 26 mars à 17 H 00 au 29 mars à 9 H 00, moyennant la somme de 125 € ;

- la salle Belle Noue, à la disposition de l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A.), du 26 février à 18 H 00 au 1^{er} mars à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;

- la salle polyvalente de Bernon, à la disposition de :
 - la Régie Sparnacienne, du 29 janvier à 11 H 00 au 1^{er} février à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - M. BUYUKBEL, du 5 février à 17 H 00 au 8 février à 9 H 00, moyennant la somme de 326,30 € ;
 - l'Amicale de l'Afrique Noire, du 12 au 15 février, et ce, à titre gratuit ;
 - l'Etoile Sparnacienne, du 19 février à 17 H 00 au 22 février à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - Epernay Jumelages, le 28 mars de 8 H 00 à 19 H 00, moyennant la somme de 251 € ;
 - Mouvement Pour l'Egalité et contre le Racisme, le 23 février de 18 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - la Maison Pour tous, du 22 février au 16 septembre, les mercredis de 19 H 15 à 22 H 00, les jeudis de 10 H 15 à 12 H 00 et de 19 H 45 à 22 H 30, et ce, à titre gratuit ;
 - l'association «Tour de Thé », du 9 avril à 9 H 00 au 12 avril à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - Mouvement Pour l'Egalité et contre le Racisme, le 9 mars de 18 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - la Maison Pour Tous, du 29 mars au 2 avril, pour l'organisation du Festival Mélimôme, et ce, à titre gratuit ;
 - l'association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 16 avril à 17 H 00 au 19 avril à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - l'association « Tour de Thé », du 23 avril à 17 H 00 au 26 avril à 9 H 00, et ce, à titre gratuit ;
 - l'association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 30 avril à 17 H 00 au 3 mai à 9 H 00, et ce, à titre gratuit.

5°) Le 12 janvier 2010, de mettre gratuitement à la disposition du Centre Généalogique et Héraldique de la Marne la salle de lecture des Archives Municipales, le 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 15 H 30 à 17 H 30.

6°) Le 15 janvier 2010, de disposer du véhicule de 9 places du Racing Club Epernay Champagne pour l'organisation, durant les périodes de vacances scolaires, d'activités extrascolaires, proposées par la Ville, moyennant une indemnité de 0,50 € par kilomètre parcouru.

7°) Les 15, 25 janvier, 12 février, 1^{er} et 8 mars 2010, d'accueillir à la médiathèque :

- une représentation du spectacle « Spell Dosa », avec l'association Oxal'Art, le 4 février à 20 H 00, moyennant la somme de 900 € ;
- deux représentations du spectacle « Toute petite histoire d'O », avec la compagnie A Vrai Dire, le 31 mars à 10 H 30 et 15 H 30, moyennant la somme de 1 168,30 € T.C.C. ;
- une rencontre autour de l'ouvrage « Bob ? Bob le zèbre ? Bob le singe ... », le 26 février de 9 H 00 à 11 H 00 et de 14H 00 à 17 H 00, avec l'auteur Myriam PICARD, moyennant la somme de 350 €, et l'illustrateur Jérôme PEYRAT, moyennant la somme de 250 €, la Ville prenant en charge les frais d'hébergement, soit 62 €, et le repas du 26 au midi, soit 20 € ;
- une lecture poétique, avec l'association Les Editions Le Clou dans le Fer, le 11 mars à 19 H 00, moyennant la somme de 600 € ;
- une rencontre autour de l'ouvrage « Ce que lisent les animaux avant de dormir », le 25 mars de 9 H 00) 11 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00, avec l'auteur Alain GROUSSET dit Noé CARLAIN et l'association le Prix des Incorruptibles, moyennant la somme de 451 €, la Ville prenant en charge les frais d'hébergement, soit 62 €, et le repas du 25 au midi, soit 20 € ;
- un concert-rencontre avec Alain SCHNEIDER, organisé par l'association Gam Annecy, le 5 mai à 16 H 00, moyennant la somme de 730,06 € T.T.C.

8°) Le 19 janvier 2010, de conclure un marché avec la société E2T, qui sera chargée de la rénovation du skate park, moyennant la somme de 36 324,31 € T.T.C.

9°) Le 21 janvier 2010, de mettre à la disposition de M. BALOURDET et Melle BREMONT, par convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, un logement de type IV, situé au 2^{ème} niveau de l'immeuble sis 2, rue d'Anjou.

La mise à disposition dudit logement, qui a pris effet à compter du 1^{er} février pour se terminer le 31 janvier 2011, est consentie moyennant le règlement d'une redevance mensuelle qui s'élève à 534,42 €.

10°) Le 21 janvier 2010, de mettre à la disposition de M. COSTA, par convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, un logement de type III, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 2, rue d'Anjou.

La mise à disposition dudit logement, qui a pris effet à compter du 25 janvier pour se terminer le 31 janvier 2011, est consentie moyennant le règlement d'une redevance mensuelle qui s'élève à 461 €.

11°) Le 22 janvier 2010, de mettre gratuitement à la disposition du groupe de musique « Bend » le studio de l'espace Bernon Animation.

12°) Le 22 janvier 2010, de mettre le gymnase Côte Legris à disposition des associations, hors temps scolaire, dans le respect du planning établi annuellement par la direction des Sports, moyennant la somme de 13,50 € par heure d'occupation et au prorata du temps d'occupation constaté. Pour l'année 2010, le montant se montera à 14 337 €.

13°) Le 22 janvier 2010, de défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire l'opposant à Mesdames GILLE, JABBOUR, Messieurs DE LILLO, EL HMAM, GUILLOT et THEVENIN, qui ont introduit une requête devant le Tribunal Administratif, le 19 novembre 2009, tendant à obtenir l'annulation de l'article 7 de la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 21 septembre 2009.

14°) Le 25 janvier 2010, d'accueillir deux spectacles à la bibliothèque des jeunes de Bernon, en collaboration avec le Collectif Artistique Eutectic, moyennant la somme de 750 € T.T.C., selon le calendrier suivant :

- mercredi 10 février, à 15 H 00, « La soupe à histoire » ;
- mercredi 7 avril, à 15 H 00, « Lune et pluie, l'oeil de la vache rigole ».

15°) Le 25 janvier 2010, de modifier par avenant la décision 1509, en date du 4 décembre 2009, concernant la convention conclue avec le Théâtre du Lin, pour 3 lectures théâtralisées à la médiathèque les 23 janvier, 27 mars et 22 mai 2010, moyennant la somme de 1 800 € au lieu de 1 750 €.

16°) Le 25 janvier 2010, d'organiser des activités périscolaires le soir en semaine, pour la période allant du 22 février au 2 juillet 2010, en collaboration avec Télé Centre Bernon qui mettra gratuitement à disposition une personne qualifiée afin d'encadrer l'activité vidéo les lundis et jeudis de 16 h 30 à 17 H 45.

17°) Le 25 janvier 2010, de modifier par avenant la décision 1508, en date du 4 décembre 2009, concernant la convention conclue avec l'association l'Art en Liberté, pour 2 spectacles de conte à la médiathèque le 13 février 2010, moyennant la somme de 977 € au lieu de 912 €.

18°) Le 27 janvier 2010, de souscrire les services de la société CDC Fast pour la télétransmission des actes, moyennant la somme de 2 571,40 € T.T.C.

19°) Le 27 janvier 2010, d'accepter de l'Association Immobilière de la Marne la mise à disposition du rez-de-chaussée des bâtiments situés 18, rue de la Chaude Ruelle, moyennant le règlement d'une redevance trimestrielle de 1 670 €.

20°) Le 2 février 2010, de conclure un marché avec le groupement PENA & PENA SARL/ZEKTON, qui sera chargé de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place des Arcades, moyennant la somme de 171 626 € T.T.C.

21°) Le 2 février 2010, de mettre à la disposition de Melle GAMEL, par convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, un logement de type II, situé au 3^{ème} niveau de l'immeuble sis 11, rue des Huguenots.

La mise à disposition dudit logement, qui a pris effet à compter du 1^{er} février pour se terminer le 31 janvier 2011, est consentie moyennant le règlement d'une redevance mensuelle qui s'élève à 360 €.

22°) Le 8 février 2010, de mettre gratuitement à la disposition de la Maison Pour Tous la salle de motricité de l'école maternelle Crayère, du 25 février au 2 juillet 2010, tous les jeudis de 17 H 30 à 19 H 45, afin d'organiser une activité danse africaine.

23°) Le 8 février 2010, de conclure un contrat avec la société MCS, qui sera chargée de la maintenance du massicot Idéal 4810 et du thermorelieur Planax 1090 de la médiathèque, moyennant la somme de 776,08 € T.T.C.

24°) Le 11 février 2010, de mettre à la disposition de Melle DAVID, par convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, un logement de type III, situé au 3^{ème} niveau de l'immeuble sis 1, boulevard du Cubry.

La mise à disposition dudit logement, qui a pris effet à compter du 1^{er} mars pour se terminer le 28 février 2011, est consentie moyennant le règlement d'une redevance mensuelle qui s'élève à 351,14 €.

25°) Le 11 février 2010, de mettre à la disposition de Mme GODART, par convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, un logement de type II, situé au 1^{er} niveau de l'immeuble sis 6, allée de la Montagne Pelée.

La mise à disposition dudit logement, qui a pris effet à compter du 1^{er} mars pour se terminer le 28 février 2011, est consentie moyennant le règlement d'une redevance mensuelle qui s'élève à 462,50 €.

26°) Le 12 février 2010, de mettre gratuitement à la disposition du Centre de Formation « APPUIS » les salles de réunion et multimédia de la Ferme de l'Hôpital, les 17 et 24 février, de 9 H 00 à 17 H 00, afin d'organiser un atelier de recherche d'emploi pour 12 personnes du Pôle Emploi.

27°) Le 16 février 2010, de conclure un marché pour l'acquisition de livres non scolaires, documents sonores non musicaux, CD et DVD pour les médiathèques, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 – L'APOSTROPHE « imprimés adultes », entre 20 000 € T.T.C. et 32 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 2 – BIBLIOTECA « livres reliés », entre 5 000 € T.T.C. et 12 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 3 – BIBLIOTECA « livres plastifiés et équipés », entre 8 000 € T.T.C. et 18 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 4 – L'APOSTROPHE « imprimés jeunesse », entre 15 000 € T.T.C. et 26 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 5 – GAM « CD musicaux neufs et documents sonores non musicaux », entre 10 000 € T.T.C. et 18 000 € T.T.C. par an ;
- lot n° 6 – COLACO « DVD », entre 2 000 € T.T.C. et 7 000 € T.T.C. par an.

28°) Le 16 février 2010, de conclure un marché avec la Société Nouvelle H. CONRAUX S.A.S., qui sera chargée de la rénovation du chauffage, de la production d'eau chaude sanitaire et de la ventilation du vestiaire football du stade Paul-Chandon, moyennant la somme de 82 524 € T.T.C.

29°) Le 18 février 2010, de mettre gratuitement à la disposition de l'association « Killah Record », pour une durée d'un an, le studio de l'Espace Bernon Animation.

30°) Le 23 février 2010, de mettre à la disposition de M. PASCAUD, par convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, un logement de type I, situé au 2^{ème} niveau de l'immeuble sis 6, allée de la Montagne Pelée.

La mise à disposition dudit logement, qui a pris effet à compter du 1^{er} mars pour se terminer le 31 octobre 2010, est consentie moyennant le règlement d'une redevance mensuelle qui s'élève à 314 €.

31°) Le 23 février 2010, de confier à Maître CHOFFRUT la défense des intérêts de la Ville dans l'affaire l'opposant à l'entreprise BOUCHER qui refuse d'intervenir sur des problèmes d'hygrométrie, apparus suite à l'exécution d'un marché de travaux qui lui avait été attribué.

32°) Le 4 mars 2010, de mettre gratuitement à la disposition de l'association « Accueil des Villes Françaises », en vue d'organiser des ateliers de théâtre, le Piccolo Théâtre de la Ferme de l'Hôpital, les 10 et 31 mai et les 7, 8 et 9 juin, de 16 H 00 à 19 H 30, pour les répétitions, et le 10 juin de 9 H 00 à 23 H 00, pour la représentation.

33°) Le 5 mars 2010, de mettre gratuitement 4 « parapluies » chauffants, bouteilles de gaz propane non incluses, à la disposition de la mairie de Champillon pour l'organisation, sur son territoire, du marché des vins.

34°) Le 8 mars 2010, de signer une convention de mise à disposition des gymnases du lycée Godart Roger, hors temps scolaire, pour une durée de 3 ans, afin de les mettre à la disposition des associations, qui en font la demande, dans le respect du planning établi annuellement par la Direction des Sports.

35°) Le 9 février 2010, de modifier la concession en date du 19 janvier 2010 appartenant à la famille GENTIN-JANOT.

36°) Les 12, 19, 25, 26 janvier, 9, 11, 18, 22 février, 8 et 11 mars 2010, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n^{os} 1580 à 1588, 1634 à 1638, 1644 à 1646, 1652 à 1654, 1664 à 1668, 1670, 1682, 1685, 1700, 1704 à 1707, au cimetière Nord et à celui de La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAux, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAux, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1728 IMPOTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après examen des nouvelles bases d'imposition notifiées par l'Administration des Services Fiscaux,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les taux d'imposition suivants pour l'année 2010 :

- taxe d'habitation	19,27
- foncier bâti	24,28
- foncier non bâti	33,12
- cotisation foncière des entreprises	17,11

Adopté à la majorité (33 voix pour – 2 abstentions : MM. LEFEVRE – LAADAM)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1729 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2010

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2010 de la Ville d'Eprenay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Modification de l'imputation des frais de révision des documents d'urbanisme. (investissement et non fonctionnement)

- - 25 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** DD8300/830/617/DURA (études et recherches)
- - 10 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** VAU837/824/617/AMGT (études et recherches)
- + 25 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** DD8300/830/202/DURA (frais d'études, élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme)
- + 10 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** VAU837/824/202/AMGT (frais d'études, élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme)
- + 35 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 35 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)

Crédits complémentaires pour les ateliers de travail urbain. (suite à marché – financement complémentaire)

- + 7 950,00 euros du **chapitre 74** compte **R** VHA825/70/7478/ORUB (participations autres organismes)
- + 3 975,00 euros du **chapitre 74** compte **R** VHA825/70/74718/ORUB (autres participations)
- - 3 975,00 euros du **chapitre 011** compte **D** DCG503/020/6228/CGES (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 15 900,00 euros du **chapitre 011** compte **D** VHA825/70/6228/ORUB (diverses rémunérations d'intermédiaires)

BUDGET CHAUFFAGE

Régularisation 2009 – Remboursement aux clients sur acomptes versés

- - 170 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D 7CU716/816/60613/BATI** (chauffage urbain)
- + 170 000,00 euros du **chapitre 67** compte **D 7CU716/816/673/BATI** (titres annulés sur exercices antérieurs)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYLAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1730 PROVISIONS POUR RISQUES JURIDIQUES

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la requête introduite par Mesdames Marie-Christine GILLE et Christelle JABBOUR et de Messieurs Michel DE LILLO, Youssef EL HMAM, Jean-Paul GUILLOT et Jérémie THEVENIN, le 19 novembre 2009,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant que la collectivité doit provisionner le risque, pour tout contentieux né, c'est-à-dire dès qu'une requête est formalisée devant un tribunal, sans toutefois que cela reconnaisse la responsabilité de la Ville,

Considérant la nécessité de provisionner les frais irrépétibles, les dépens et les indemnités éventuels,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer une provision, à hauteur d'un montant de 1 000 €, pour le dossier susmentionné,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6815 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1731 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dommage dont à été victime Monsieur CANY, par la perte de son écran, suite à un dysfonctionnement électrique au stade,

Vu la facture de 99 €, correspondant au remplacement de l'écran à l'identique,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant que la responsabilité de la Ville est engagée,

Considérant qu'il convient d'indemniser Monsieur CANY pour le remplacement de l'écran,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser Monsieur CANY, à hauteur de 99 €, correspondant au remplacement à l'identique de l'écran hors d'usage,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 678 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1732 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR UN POSTE DE
CHARGE DE MISSION INGENIERIE URBAINE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2008 visant à l'adoption d'un projet d'aménagement dit des « Berges de Marne » et la demande de subvention afférente au titre du programme Européen FEDER 2007-2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2009 autorisant le Maire à recruter un chargé de mission ingénierie urbaine,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2010 autorisant le Maire à passer une convention avec la S.N.C.F. relative au désenclavement du futur quartier de la gare,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et finances du 8 mars 2010, considérant qu'il convient de préciser la demande de subvention afférente au cofinancement du poste de chargé de mission et? Notamment? d'adopter le plan de financement global du coût de la mission

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter un chargé de mission ingénierie urbaine / développement durable afin d'atteindre les objectifs de mise en œuvre du projet urbain dit des « Berges de Marne » énoncés de la façon suivante :

- l'émergence d'un nouveau quartier illustrant la ville de demain, par la création d'un écoquartier ;

- la logique de passerelle entre les quartiers prioritaires et le nouveau quartier en s'appuyant sur les 3 leviers que sont :
 - la mobilité géographique ;
 - la mobilité professionnelle ;
 - la mobilité résidentielle ;

- le renforcement de l'attractivité du territoire d'Epernay par le renforcement des différentes fonctions urbaines sur un site à proximité de l'hyper-centre stratégique pour le développement de l'agglomération.

ADOPTE le plan de financement du poste conformément aux éléments suivants :

	Dépenses			Recettes	
	Coût du poste	Coût de l'environnement du poste	Coût total	Ville 50 %	F.E.D.E.R (50%) plafonné à 25 000€ pendant 3 ans
Du 01/05/2010 - 31/12/2010	32 260 €	740 €	33 000 €	16 500 €	16 500 €
2011	49 680 €	1 320 €	51 000 €	26 000 €	25 000 €
2012	49 680 €	1 320 €	51 000 €	26 000 €	25 000 €
Du 01/01/2013 - 31/04/2013	16 500 €	500 €	17 000 €	8 500 €	8 500 €
TOTAL	148 120 €	3 880 €	152 000 €	77 000 €	75 000 €

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre du programme Européen FEDER 2007-2013 (axe 4 mesure 4 action 2), conforme au plan de financement adopté,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 64131/824/AMGTGARE du budget,

DIT que la recette afférente sera imputée sur le compte 7477/824/AMGTGARE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYLAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1733 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES
EMPLOIS PERMANENTS**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 3 février 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} .- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Attaché principal		1
Rédacteur principal		1
Rédacteur 17h30		1
Technicien chef		1
Technicien principal		1
Contrôleur de travaux		1
Educateur des activités physiques et sportives hors classe		1
Educateur des activités physiques et sportives 23 heures		1
Adjoint administratif 2° classe		5
Adjoint administratif 2° classe 17h 30		1
Adjoint administratif de 1° classe		2
Adjoint technique de 2° classe		4
Adjoint technique de 2° classe 31h30		1
Agent de maîtrise principal		1
Adjoint du patrimoine 2° classe		1
Agent social de 2° classe		1
Adjoint technique 1° classe	1	
Rédacteur	1	
TOTAL	2	24

Article 2 .- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 1734 RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR FAMILLE

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant la nécessité de recruter un animateur famille,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- AUTORISE le Maire à recruter un animateur famille sur la base du grade d'adjoint d'animation de 2^o classe et de créer le poste correspondant.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1735 RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN DES
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES ESPACES VERTS AU STADE
MUNICIPAL ET D'UN ANIMATEUR MULTIMEDIA A LA
MEDIATHEQUE SOUS FORME DE CONTRATS UNIQUES
D'INSERTION**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-390 du 7 avril 2009 modifié relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats conclus par les structures de l'insertion par l'activité économique, des contrats d'accompagnement dans l'emploi et des contrats d'avenir,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. N° 2009-19 du 29 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre du « C.A.E. - Passerelle » dans le cadre du plan jeunes,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. N° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant qu'il est nécessaire d'aider des jeunes en difficulté à retrouver un emploi,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un agent d'entretien des équipements sportifs et des espaces verts au sein du stade municipal, à raison de 30 heures hebdomadaires sous forme de CUI CAE, rémunéré sur la base du SMIC, pour une durée de neuf mois renouvelable dans les limites réglementaires,

DECIDE la création d'un animateur multimédia pour la Médiathèque, à raison de 30 heures hebdomadaires, sous forme de CUI CAE passerelle, rémunéré sur la base du SMIC, pour une durée de douze mois, renouvelable exceptionnellement.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec Pôle Emploi ou la Mission Locale, agissant pour le compte de l'Etat, et tous documents s'y rapportant,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 12 et les recettes au compte 74718 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaients excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1736 CESSION DE LOCAUX SITUÉS 22-24 RUE CHOCATELLE A
EPERNAY AU PROFIT DE MME MANCIER-DELETTRE ET
MME HEUCQ-GUERIN**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 22 février 2010 de MANCIER-DELETTRE et HEUCQ-GUERIN,

Vu l'estimation des Domaines en date du 9 novembre 2009,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant que les lots dépendant d'un immeuble en copropriété, cadastré section BI n° 1334, n'ont plus d'intérêt à être conservés dans le patrimoine communal,

Considérant l'opportunité de vendre,

DECIDE de vendre à Mesdames MANCIER-DELETTRE et HEUCQ-GUERIN, les locaux situés 22 et 24, rue Chocatelle formant les lots 1, 2, et 3, moyennant le prix net vendeur de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210 000 €), hors frais pour prix d'acquisition,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 024/21/7BA/720 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1737 CESSIONS DE JARDINS FAMILIAUX SITUES A EPERNAY DANS LA
PLAINE D'AY AU PROFIT DE MME COIRIN – MME PARIS –
CONSORTS DUCHATEAU – M. ET MME GRELLET – M. ET
MME PETIT**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation des domaines,

Vu les courriers de Madame COIRIN, de Madame PARIS, des Consorts DUCHATEAU, de Monsieur et Madame GRELLET ainsi que Monsieur et Madame PETIT,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant le soutien de la Ville d'Epernay au projet d'aménagement de la Plaine d'Ay,

Considérant que des propriétaires de jardins, touchés par l'emprise du projet d'aménagement du futur site de loisirs « L'île Bleue », sont désireux de conserver un terrain d'agrément ou un potager,

Considérant l'intérêt de leur vendre des jardins afin de faciliter le projet auquel la commune contribue par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Plaine d'Ay et d'Epernay,

Considérant la nécessité de céder ces terrains sur la même base de valeur que les achats par le Syndicat Intercommunal des jardins occupés initialement par ces personnes, soit trois euros (3 €) le mètre carré, hors frais d'acquisition.

DECIDE de vendre les parcelles suivantes :

- Madame Blandine COIRIN, pour 2224 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section H n° 775 ;
- Madame Monique PARIS, pour une parcelle de 787 m², cadastrée section H n° 257 ;

- les conjoints DUCHATEAU, pour une parcelle de 906 m², cadastrée section I n° 1525 ;
- Monsieur et Madame Camille GRELLET, pour une parcelle de 1460 m², cadastrée section I n° 839 ;
- Monsieur et Madame Roger PETIT, pour une parcelle de 1180 m², cadastrée section H n° 108 ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les compromis de vente et/ou les actes notariés et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 024/21/7BA/720 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1738 BAIL RURAL A LONG TERME PAR LA VILLE AU PROFIT DE
M. FILIP REMUE D'UNE PARCELLE DE TERRE CLASSEE EN
A.O.C. SITUEE LIEUDIT « AU COUCHANT DE BEUSOLEIL »**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L416-1 et L 415-9 du Code Rural,

Vu l'accord écrit de Monsieur Filip REMUE,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant que la location de la parcelle, cadastrée section AW n° 97, valorisera le patrimoine viticole de la Ville d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de louer, au profit de Monsieur Filip REMUE, 1300 m² à prendre dans la parcelle de terre classée en Appellation Champagne, située au lieudit « Au couchant de Beusoleil », cadastrée section AW n° 97, d'une contenance totale de 1680 m²,

CONSENT un bail rural à long terme, pour une durée de 25 ans, à Monsieur Filip REMUE moyennant le versement de la valeur en espèces du tiers franc de la récolte du bien loué, dès l'entrée en production,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le bail rural ci-annexé, et/ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7BA720.71.752 IMMO du budget.

Adopté à la majorité (33 voix pour – 2 abstentions : MM. LEFEVRE – LAADAM).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYLAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1739 BAIL RURAL A LONG TERME PAR LA VILLE AU PROFIT DE
M. ALEXANDRE DE SLOOVERE D'UNE PARCELLE DE TERRE
CLASSEE EN A.O.C. SITUEE LIEUDIT « AU COUCHANT DE
BEAUSOLEIL » ET D'UNE PARCELLE SITUEE LIEUDIT « LA
BUTTE »**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L416-1 et L 415-9 du Code Rural,

Vu l'accord écrit de Monsieur Alexandre DE SLOOVERE,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant que la location de la parcelle cadastrée section AW n° 16, d'une contenance de 950 m², et une partie de la parcelle cadastrée section AV n° 485 m², à concurrence de 500 m², valorisera le patrimoine viticole de la Ville d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de louer, à Monsieur Alexandre DE SLOOVERE, les parcelles de terre classées en Appellation Champagne, situées au lieudit « Au couchant de Beausoleil », cadastrée section AW n° 16 d'une contenance de 950 m², et au lieudit « LA BUTTE » cadastrée section AV n° 485 à concurrence de 500 m²,

CONSENT un bail rural à long terme, pour une durée de 25 ans, à Monsieur Alexandre DE SLOOVERE, moyennant le versement de la valeur en espèces du tiers franc de la récolte du bien loué, dès l'entrée en production,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le bail rural ci-annexé, et/ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7BA720.71.752 IMMO du budget.

Adopté à la majorité (33 voix pour – 2 abstentions : MM. LEFEVRE – LAADAM).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYLAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1740 CONVENTION FINANCIERE – CREATION DE VOIRIE-PARC
URBAIN**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant la restructuration profonde du quartier de Bernon, marquée par des démolitions de logements, des réhabilitations, ainsi que le réaménagement des espaces publics et la création de nouveaux équipements,

Considérant la nécessité de créer une nouvelle voirie qui desservira les immeubles des squares Liszt, Lully et Delibes et permettra d'assurer une liaison directe entre la rue Brahms et l'avenue de Middelkerke, d'accéder au stationnement du square Liszt et à l'ensemble des équipements du parc urbain et de la place Fada N'Gourma,

Considérant que les travaux de création de voirie relèvent de la Ville d'Epernay,

Considérant toutefois que la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, compétente en matière d'assainissement, sollicite l'augmentation de la capacité hydraulique des collecteurs, le diamètre et le linéaire des canalisations,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les engagements financiers et, notamment, les modalités de remboursement des frais induits par ces modifications souhaitées par la Communauté de Communes ou induites par ces travaux, à la Ville,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention financière ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte VHA825/70/2315/ORUB/RUEDUPARC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1741 APPROBATION DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION N° 580 ET DES EMPRISES DE 649 M² DE LA VOIRIE FLANDRE DUNKERQUE ET DE 1720 M² DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 329

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté municipal n° 09-1135 en date du 15 juillet 2009 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 3 septembre au 17 septembre 2009 inclus,

Vu le dossier soumis à Enquête Publique,

Vu l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur relatif au déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section BE n° 580 et des emprises, d'une part, de 649 m² de voirie Flandre Dunkerque et, d'autre part, de 1720 m² de la parcelle cadastrée section BE n° 329,

Vu l'estimation des services fiscaux n° 2008-230 V 1400 en date du 22 décembre 2008,

Vu la convention partenariale pour la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine 2005-2009, conclue avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, le 16 décembre 2005,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant que le projet de la SCI FONCIÈRE R.U. s'inscrit dans le cadre de l'ORU,

Considérant l'intérêt général de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PRONONCE le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section BE n° 580 pour une emprise de 2383 m² et des emprises, d'une part, de 649 m² de voirie Flandre Dunkerque et, d'autre part, de 1720 m² de la parcelle cadastrée section BE n° 329.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYLAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1742 MARCHES PUBLICS – CONCLUSION DE TROIS CONVENTIONS
CONSTITUTIVES D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE D'EPERNAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Pierre LIEBART

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu les projets de conventions constitutives d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de constituer un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay,

ACCEPTe les termes des conventions constitutives relatives à la passation de marchés pour :

- l'entretien et la réparation des véhicules ;
- la maintenance et l'entretien des équipements techniques et de sécurité incendie ;
- l'achat et la livraison de fournitures de bureau et papier de reprographie ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tout document concernant ces affaires,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 61551, 6156 et 6064 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1743 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'AUTORISATION
DE DEROGER AU REPOS DOMINICAL POUR L'ENTREPRISE
DE CASTELLANE**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 3132-20 et suivants et R 3132-17,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 15 mars 2010,

Considérant l'intérêt qui s'attache au développement des activités touristiques de notre ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, sollicitée par la Société Champagne DE CASTELLANE, du 13 mars au 23 décembre 2010, pour le personnel d'accueil concerné par ces activités saisonnières.

Adopté à l'unanimité des votants (34 voix pour – Mme LHEUREUX ne prend pas part au vote).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1744 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville, et Administration Générale et Finances,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subventions d'action

Association Philatélique Sparnacienne

- Participation à l'organisation du « Printemps philatélique »

les 27 et 28 février 2010

500 €

Imputation budgétaire : CAC267 313 6574 CULT SUBLOCATI

Accordéon Club d'Epernay

- Participation à l'organisation du 25^{ème} anniversaire

1 000 €

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT

4 L Trophy

- Participation à la 13^{ème} édition du raid humanitaire « 4L Trophy »

300 €

Imputation budgétaire : 2ED 240 20 6574 EDUC PROJETJEUN

2) Subventions exceptionnelles

L'Avenir Musique

- Participation à l'accueil de leurs homologues belges 523,95 €
les 24 et 25 avril 2010 (compensation de la location du Palais des Fêtes)
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT

A.R.P. (Société civile des Auteurs, Réalisateur et Producteurs)

- Participation à l'organisation d'un congrès culturel 1 500 €
les 26 et 27 mars 2010.
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

Association des Centres de Vacances d'Epernay et sa région (A.C.V.E.R.)

- Participation à la réalisation de travaux (branchement du chalet au tout-à-l'égout 2 500 €
de la commune de Domancy en Savoie)
Imputation budgétaire : 65748 212 SUBVENTI 201

Société des Membres de la Légion d'Honneur – Comité d'Epernay

- Participation à l'achat d'un drapeau
Imputation budgétaire : 65748 0241FC101 POPU DIV FETPA 500 €

Les subventions sont adoptées à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1745 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS ET CENTRE
HOSPITALIER DE MONTMIRAIL – REMPLACEMENT DES ELUS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

Vu le Code de la Santé Publique, articles L6143-5, R6143-1, R6143-6 et R6143-11,

Considérant qu'à la suite du décès de M. Philippe PETIT il convient de renouveler ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier de Montmirail,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de déroger au principe du vote au scrutin secret tel qu'autorisé par le dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT,

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de Reims :

Est candidate :

- Mme Geneviève LAMOTTE

A obtenu :

- Mme Geneviève LAMOTTE 35 voix

Majorité absolue : 18 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu le représentant suivant :

- Mme Geneviève LAMOTTE

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Montmirail :

Est candidate :

- Mme Geneviève LAMOTTE

A obtenu :

- Mme Geneviève LAMOTTE 35 voix

Majorité absolue : 18 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu le représentant suivant :

- Mme Geneviève LAMOTTE

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1746 AVENANT A LA CONVENTION DE SOLIDARITE URBAINE
2007-2013 AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE
ARDENNE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 Novembre 2005 autorisant le Maire à signer la convention de renouvellement urbain 2005-2009 avec l'ANRU,

Vu la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de Rénovation Urbaine 2005-2009, conclue avec l'ANRU, le 16 décembre 2005,

Vu la délibération du Conseil Régional de Champagne Ardenne lors de la commission permanente du 19 mars 2007 déterminant le montant de la dotation aux projets d'Épernay,

Vu la délibération du Conseil Régional de Champagne Ardenne lors de la commission permanente du 8 mars 2010 validant l'avenant proposé par les maîtres d'ouvrages,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 9 mars 2010,

Considérant que la dotation du Conseil Régional de Champagne Ardenne, réservée pour les projets de rénovation urbaine de la Ville d'Épernay sur la période 2007-2013, est indispensable à l'équilibre des opérations de renouvellement urbain mises en œuvre par la Ville d'Épernay et le Toit Champenois,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'avenant à la convention de Solidarité Urbaine 2008-2013 et la liste des opérations annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention, ci-annexé, et toute demande de subvention qui en découlera.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1747 CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Action Sociale et Politique de la Ville du 9 Mars 2010,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre de l'avenant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYLAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1748 DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – POLITIQUE DE LA VILLE –
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 –
CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET
ELECTRICITE RESEAU DE DISTRIBUTION FRANCE (ERDF)**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Sociales et Education du 9 mars 2010,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité d'apporter un soutien à l'insertion par l'activité économique, notamment au travers de chantiers éducatifs,

Considérant la mise en place d'un chantier éducatif du Club de Prévention consistant en un nettoyage et une mise en peinture de 12 transformateurs d'Electricité Réseau de Distribution France en extérieur,

Considérant qu'Electricité Réseau de Distribution France propose de participer à cette action à hauteur de 6 000 €,

Considérant la nécessité de formaliser ce partenariat,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière, ci-annexée, et tout document utile à ce dossier,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte VEI833 CVIL 6228 90 Autres du budget,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte VEI833 CVIL 7488 90 Autres du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1749 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION
DES REPRESENTATIONS DU SPECTACLE THEATRAL « DES
GENS »**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 mars 2010,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, deux représentations du spectacle théâtral intitulé « Des gens », conçu, mis en scène et interprété par la comédienne Zabou Breitman, l'une le dimanche 28 mars 2010 à 17 h 00, l'autre le lundi 29 mars 2010 à 20 h 30.

Considérant l'intérêt communal de ces manifestations qui favorisent le développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet des artistes, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subventions au Salmanazar, d'un montant maximal de 11 000 € pour ces deux représentations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267 EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYLAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1750 RESTAURATION DE L'OEUVRE DE LIONELLO SPADA
« MARTYRE DE SAINT-CHRISTOPHE » - DEMANDE DE
SUBVENTION**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2010,

Vu le projet de restauration de l'oeuvre de Lionello SPADA intitulée « Martyre de Saint-Christophe », selon les préconisations du Département Peintures du Musée du Louvre,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 mars 2010,

Considérant qu'il convient de solliciter l'aide de la DRAC/Ministère de la Culture et de la Communication pour cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC Champagne-Ardenne/Ministère de la Culture et de la Communication, pour la restauration de l'oeuvre de Lionello SPADA intitulée « Martyre de Saint-Christophe »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 1312/322/CBA256/CULT du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1751 CONVENTION POUR LA CONSERVATION PARTAGEE DE LA
LITTERATURE DE JEUNESSE**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 mars 2010,

Considérant la rotation accélérée des stocks des publications contemporaines chez les éditeurs et les difficultés des libraires à conserver longtemps un fonds,

Considérant que les publications pour la jeunesse constituent un secteur particulièrement menacé,

Considérant que des établissements documentaires de Champagne Ardenne, conscients de ces réalités, ont souhaité se regrouper afin de mettre sur pied un plan de conservation partagée des fonds jeunesse,

Considérant la nécessité pour la Ville de participer au plan de conservation afin de déposer des documents « désherbés » pour conservation, sous forme de dons, et ainsi de contribuer à l'amélioration de la conservation des fonds de littérature jeunesse,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat pour la conservation partagée des fonds jeunesse ci-après annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1752 PROGRAMME D'ANIMATIONS DE LA MEDIATHEQUE –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2010,

Vu le programme d'animations prévus pour l'année 2010,

Vu l'avis de la commission Animations et Attractivité de la Ville du 10 mars 2010,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation d'animations à caractère littéraire estimée à 20 740 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 74718 321 CME 253 MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYLAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1753 ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION EN CHARGE DE LA
MEDIATHEQUE DE PROXIMITE – DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2010,

Vu la délibération n° 07-3918 en date du 21 mai 2007 approuvant le recrutement d'un assistant qualifié de conservation pour la responsabilité de la médiathèque de Bernon,

Vu l'avis de la commission Animations et Attractivité de la Ville du 10 mars 2010,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le recrutement d'un assistant qualifié de conservation dont le salaire est estimé à 41 348 €,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 74718 321 CME254 MEDI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1754 INAUGURATION DE LA MEDIATHEQUE DE PROXIMITE –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2010,

Vu le programme prévu pour l'inauguration de la médiathèque de proximité,

Vu l'avis de la commission Animations et Attractivité de la Ville du 10 mars 2010,

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les partenaires potentiels autour de cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation de ces animations à hauteur de 2 900 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions des différents partenaires potentiels et à signer tout document relatif à ces demandes,

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 74718 321 CME 254 MEDI BIBLIOTHEQUE du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1755 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL
ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'AIDE A L'EMPLOI
SPORTIF**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que certaines associations bénéficient, via la conclusion de conventions d'objectifs et de moyens, de subventions d'aide à l'emploi,

Considérant que la Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay et le Racing Club d'Epernay Volley-ball souhaitent signer la convention de partenariat avec le Conseil Général dans le but d'obtenir une subvention d'aide à l'emploi sportif,

Considérant qu'il est nécessaire que la Ville d'Epernay accompagne ces associations dans ce dispositif,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général et les associations sportives suivantes :

- la Société de Natation et de Sauvetage d'Epernay ;
- le Racing Club Epernay Volley-ball.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 31
Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1756 REVERSEMENT DES PASSEPORTS LOISIRS A LA MAISON POUR TOUS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 9 mars 2010,

Considérant la convention signée entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de la somme de 610 € à la Maison Pour Tous, représentant le montant du remboursement des passeports loisirs versé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, au titre de l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1757 PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2010

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 11 mars 2010,

Considérant que dans le cadre du programme de réfection de chaussées 2010, les réseaux aériens E.D.F. - France Télécom et éclairage public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux aériens pour les rues suivantes :

- Chemin de Corbet
- Chemin de la Croisette

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux E.D.F., France Télécom et éclairage public sur les voies retenues au programme de réfection de voirie 2010,

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux E.D.F. appartient au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne et que celle des travaux France Télécom (hors câblage) et éclairage public appartient à la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne et France Télécom,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7EV706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1758 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX
ET D'UN PARKING**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 11 mars 2010,

Considérant qu'Electricité Réseaux Distribution France Reims Champagne (ERDF) sollicite la Ville d'Epernay afin de pouvoir disposer temporairement, à titre gratuit, de locaux et d'un parking, pour qu'en cas d'évènements exceptionnels ou climatiques elle puisse y installer sa Force d'Intervention Rapide d'Electricité (F.I.R.E.),

Considérant la nécessité de passer une convention entre Electricité Réseaux Distribution France Reims Champagne et la Ville d'Epernay, pour la mise à disposition gratuite de la salle du 1^{er} étage du Hall des Sports Pierre-Gaspard et du parking arrière de celui-ci pour la Force d'Intervention Rapide d'Electricité (F.I.R.E.),

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention, ci-annexée, applicable à compter du 1^{er} avril 2010,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1759 PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC SITUE
AU-DESSUS DU PARKING SOUTERRAIN RUE GABRIEL FAURE –
CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET
L'EFFORT REMOIS**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 11 mars 2010,

Considérant que dans le cadre des travaux de la médiathèque de proximité il est envisagé la création d'un accès piétonnier et d'une rampe pour personnes à mobilité réduite en provenance de l'avenue Beethoven,

Considérant que l'Effort Rémois souhaite profiter de ces travaux pour reprendre l'étanchéité de son parking,

Considérant la nécessité d'aménager l'espace public au-dessus du parking souterrain situé rue Gabriel Fauré, appartenant à l'Effort Rémois,

Considérant que les aménagements se trouvent sur la dalle du parking souterrain appartenant à l'Effort Rémois,

Considérant la nécessité de conclure une convention financière permettant de définir les modalités de remboursement des frais relevant de la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière à intervenir entre la Ville d'Epernay et l'Effort Rémois, ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 2313/70/UHA825/BATI/MEDIAPROX du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1760 APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA
SUBVENTION AUX SPARNACIENS POUR L'ACQUISITION D'UN
VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 11 mars 2010,

Vu le règlement d'attribution de la subvention, annexé à la présente délibération,

Considérant que la Ville se doit d'être incitative sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et sur les véhicules propres,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le règlement d'attribution des subventions aux Sparnaciens pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Article 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs au versement de ces subventions.

Article 3 : DIT que les dépenses seront imputées sur le compte DD8300 830 2042 DURA du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PÉTTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

**Délibération n° 10-1761 CIMETIERE NORD – RETROCESSION DE CONCESSION
CHARLES BLANCHARD**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 1982 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 82-929, en date du 29 janvier 1982, accordant à Monsieur Charles BLANCHARD une concession cinquantenaire au cimetière nord,

Vu l'arrêté municipal, en date du 18 février 1994, portant règlement des cimetières,

Vu la demande présentée le 11 janvier 2010 par Monsieur Charles BLANCHARD, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession cinquantenaire, au cimetière nord, citée ci-dessus, disposant d'une concession cinéraire à Beugnies (Nord), dont l'épouse était originaire,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 11 mars 2010,

Considérant que le Concessionnaire n'a plus l'utilité d'une concession funéraire à Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Charles BLANCHARD la rétrocession de sa concession cinquantenaire, vu l'acquisition d'une concession cinéraire dans la ville d'origine de son épouse,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession cinquantenaire, acquise au tarif 1982, déduction faite du tiers du montant de la concession versée aux Œuvres et de la période de jouissance de 336 mois, soit la somme de 36,48 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2010 A 18 H 15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 16 Mars 2010

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président de séance, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mmes Hélène PLAQUIN, Colette HEURTAUX, Conseillères Municipales déléguées, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mmes Nicole TRUSSART, Geneviève LAMOTTE, Marie-Christine MARCHISET, MM. Rémi GRAND, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, secrétaire de séance, MM. Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par Mme Annie LOYAUX, Mme Djora FIS, représentée par Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Michel De LILLO, M. EL Mostapha LAADAM, représenté par M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 10-1762 VOEU CONCERNANT LA FERMETURE DE DEUX CLASSES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues, lors de la réunion du Comité Technique Paritaire Départemental, l'Inspection Académique a proposé la fermeture de deux classes, l'une à l'école maternelle LANGEVIN, la seconde à l'école élémentaire BACHELIN à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire.

Devant cette menace, confirmée lors de la réunion d'aujourd'hui du Conseil Départemental de l'Education nationale, il est nécessaire de rappeler à Madame l'Inspectrice, de ne pas se limiter à un examen comptable des effectifs attendus.

Une simple application de normes et de ratios ne suffit pas à répondre à une baisse d'élèves d'un établissement. Doivent être prises en compte les spécificités que sont les siennes, les difficultés qu'il peut rencontrer et la nécessité d'éviter que ne se créent des classes surchargées.

Il est, en effet, important de garantir aux élèves et à leurs enseignants les conditions nécessaires à un enseignement de qualité.

Il faut donc que l'Education Nationale examine à nouveau la situation de ces deux écoles, afin que soit apportée une réponse satisfaisant aux attentes de leurs élèves, des parents de ces derniers ainsi que de leurs enseignants.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter le voeu suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

réuni en séance ordinaire le lundi 22 mars 2010,

EXIGE que l'Education Nationale réexamine son projet de fermeture d'une classe de l'école maternelle LANGEVIN et d'une classe de l'école élémentaire BACHELIN en prenant en compte la nécessité de garantir, aux élèves et aux enseignants, les conditions nécessaires à un enseignement de qualité,

DEMANDE que soit révisée la décision du Conseil Départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni aujourd'hui,

CHARGE M. le Maire de transmettre cette demande à Mme l'Inspectrice d'Académie.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 25.03.10 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Marie-Claude YWANNE
Directeur Général Adjoint